

ACTION URGENTE

DÉTENTION D'UN KURDE DE SYRIE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

Le Kurde de Syrie Abed al Hafith Abed al Rahman est détenu au secret depuis qu'il a été arrêté par des membres du Renseignement militaire le 2 mars 2010. Ce défenseur des droits humains, âgé de 44 ans, risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Des agents du Renseignement militaire ont arrêté Abed al Hafith Abed al Rahman à son domicile à Alep, dans le nord de la Syrie, en présence de sa famille. Ils ont également saisi certains de ses biens personnels dont un livre d'enseignement du kurde qu'il a écrit ainsi que des déclarations non publiées du groupe de défense des droits humains MAF, organisation non gouvernementale interdite regroupant des membres de la minorité kurde de Syrie.

Les autorités syriennes n'ont pas indiqué pour quelle raison Abed al Hafith Abed al Rahman était détenu ni s'il faisait l'objet d'une inculpation. Il est possible qu'il soit détenu à l'antenne du Renseignement militaire à Alep. Les personnes détenues par le Service des Renseignements militaires risquent tortures et mauvais traitements, surtout lorsqu'elles sont détenues au secret.

Abed al Hafith Abed al Rahman n'a probablement pas la possibilité de prendre les médicaments qui lui ont été prescrits pour l'allergie cutanée, l'ulcère à l'estomac et les rhumatismes dont il souffre.

Abed al Hafith Abed al Rahman est membre du conseil d'administration de la MAF. Naderah Abdo, autre membre de ce conseil, était présente au domicile d'Abed al Hafith Abed al Rahman le 2 mars et a été arrêtée en même temps que lui. Cependant, le 6 mars, Naderah Abdo a pu quitter librement l'antenne du Renseignement militaire à Alep sans avoir été inculpée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre inquiétude quant au fait qu'Abed al Hafith Abed al Rahman est détenu au secret depuis son arrestation le 2 mars 2010 ;
- exhortez les autorités à libérer Abed al Hafith Abed al Rahman immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans le respect des normes internationales d'équité des procès ;
- exhortez les autorités à faire en sorte que cet homme soit traité avec humanité et ne soit pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment qu'Abed al Hafith Abed al Rahman soit autorisé sans délai à recevoir la visite de ses proches et à se mettre en relation avec l'avocat de son choix, ainsi qu'à bénéficier du régime alimentaire et de tout soin médical dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 AVRIL 2010.

Président de la République :

Bashar al-Assad
 Presidential Palace
 al-Rashid Street
 Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Président,

Ministre de la Défense

His Excellency Lieutenant- General Ali
 Ben-Mohammed Habib Mahmoud
 Ministre de la Défense
 Omayyad Square
 Damas, République arabe syrienne
 Fax : +963 11 2119729

Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères :

Minister of Foreign Affairs
 His Excellency Walid al-Mua'llim
 Ministry of Foreign Affairs
 Abu Rummaneh
 al-Rashid Street
 Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 7620

Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DÉTENTION D'UN KURDE DE SYRIE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Kurdes de Syrie subissent des discriminations du fait de leur appartenance ethnique ; un grand nombre d'entre eux se voient dénier la nationalité syrienne et ne jouissent pas de certains droits dans la même mesure que les citoyens syriens, notamment en matière d'éducation, d'emploi et de soins de santé. De plus, l'utilisation de la langue kurde et la promotion de cette culture sont fortement restreintes en Syrie ; publier et imprimer des ouvrages en kurde, tout comme enseigner cette langue, est interdit et passible de peines d'emprisonnement. Les militants de la société civile kurdes, de même que les personnes jugées proches de partis politiques ou groupes kurdes qui dénoncent le traitement réservé aux Kurdes en Syrie, sont particulièrement exposés au risque d'être arrêtés arbitrairement, emprisonnés et torturés à l'issue de procès iniques. Par exemple Sheikh, Mohammad Said Omar et Mustafa Jumah, tous membres de renom du parti Azadi qui milite en faveur de la fin de la discrimination contre la minorité kurde, ont été condamnés le 15 novembre 2009 à trois ans d'emprisonnement pour « affaiblissement du sentiment national » et « incitation aux luttes racistes ou de factions ou provocation de conflit entre des factions et différents membres de la nation ». Ces trois hommes auraient été inculpés après avoir fait circuler un numéro du journal du parti Azadi critiquant la discrimination contre les Kurdes. Ceux-ci seraient au nombre de 1,5 à 2 millions en Syrie et constitueraient environ 10% de la population du pays.

Abed al Hafith Abed al Rahman travaille comme comptable dans une société de construction iranienne. Seul son salaire permet de faire vivre les 13 membres de sa famille.

AU 64/10, MDE 24/005/2010, 15 mars 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

